



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2016

Présents : Monsieur Eric CIOTTI, président de séance,

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Monsieur Charles-Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Roger ROUX, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Jean THAON, Monsieur Francis TUJAGUE

Suppléante : Madame Michèle PAGANIN

Suppléants n'ayant pas voix délibérative : Monsieur Gérard LOMBARDO, Madame Anne-Marie DUMONT, Madame Michelle SALUCKI

Procurations : M. Jean LEONETTI à M. Eric CIOTTI, M. Philippe PRADAL à Mme ESTROSI-SASSONE

**RAPPORT N° 16-71 - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE
RELATIF AUX CANTINES**

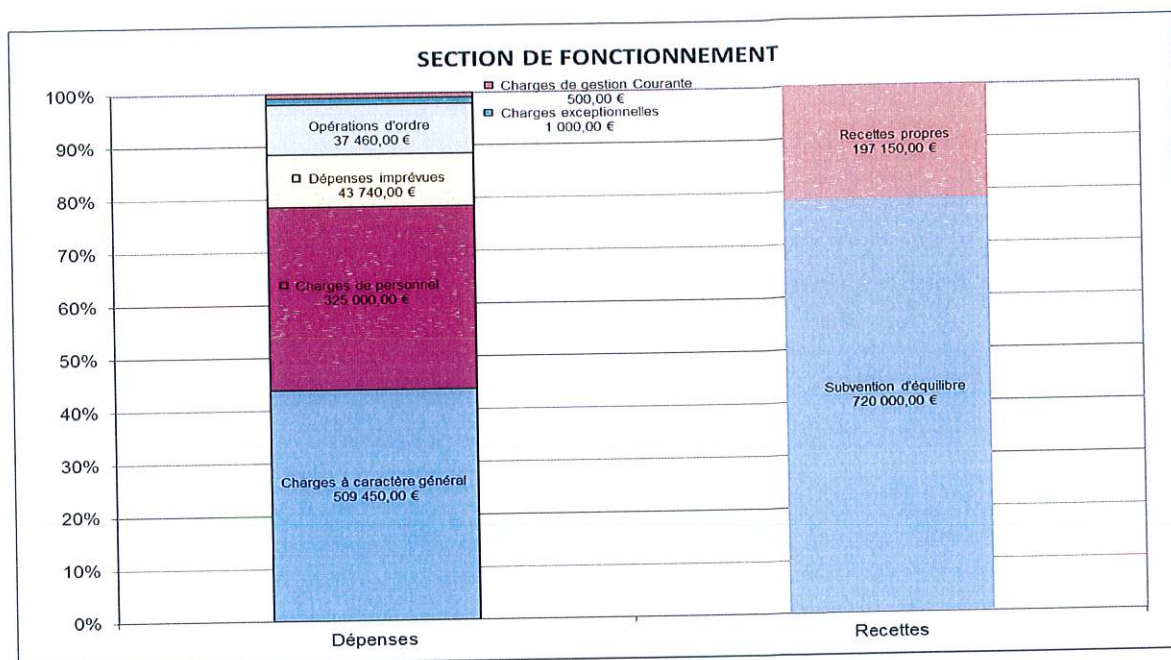
Le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) exploite trois cantines administratives situées dans les centres d'incendie et de secours de Nice-Magnan, Cagnes-sur-Mer et Antibes.

Afin de répondre à l'obligation fiscale de comptabilité distincte et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M. 61, le SDIS 06 doit individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité dans un budget annexe mis en place en 2003.

Le projet de budget annexe primitif relatif aux cantines s'établit en équilibre à 954 610 €.

La section de fonctionnement est arrêtée à 917 150 €.

Les recettes réelles proviennent d'une prévision de vente des repas aux personnels dont les tarifs ont été fixés par une délibération du conseil d'administration du 20 décembre 2002 (rapport 02-78) et réévaluée par la délibération du conseil d'administration du 22 juin 2009 (rapport 09-30) relatif à la modification de la valeur faciale des titres repas et des tarifs des cantines. Néanmoins, le volume de ces recettes ne couvrira que 21,50 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Afin de parvenir à l'équilibre, il convient donc d'inscrire à l'article 7552 la prise en charge par le budget primitif principal du déficit s'élevant à 720 000 €.



La section d'investissement arrêtée à 37 460 € permet le maintien à niveau des équipements de mobilier et matériel de cuisine. Ces dépenses sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement 2017 qui vous est présenté par ailleurs.

Le document budgétaire faisant apparaître les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement est présenté, ci-après, en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget annexe primitif 2017 relatif aux cantines d'un montant total de 954 610 €, soit 917 150 € en section de fonctionnement et 37 460 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*

Eric CIOTTI

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES
ALPES-MARITIMES

Numéro SIRET : 280 600 511 00263

POSTE COMPTABLE DE LA PAIERIE DEPARTEMENTALE
DES ALPES-MARITIMES

M61

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : 02 SDIS CANTINE

ANNEE 2017

02
02
02
02
02
02

I - Informations générales

- A - Modalités de vote du budget
- B - Exécution du budget de l'exercice précédent

II - Présentation générale du budget

- A1 - Vue d'ensemble du budget
- A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement
- A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement
- B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

- A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
- B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement
- B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement
- B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
- B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser
- B3 - Section d'investissement - Dépenses financières
- B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement
- B5 - Section d'investissement - Recettes financières
- B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses

IV - Annexes

A - Elements du bilan

- A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2 - Méthodes utilisées
- A3 - Etat des provisions
- A4 - Etat des charges transférées
- A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B2 - Etat des contrats de crédit-bail
- B3 - Etat des contrats de PPP
- B4 - Etat des engagements donnés
- B5 - Etat des engagements reçus
- B6 - Situation des autorisations de programme
- B7 - Situation des autorisations d'engagement

C- Autres éléments d'information

- C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe

D - Arrêté et signatures

- D - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – Le conseil d'administration a voté le présent budget:

- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement
- Sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2
- Avec (3) vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante:

[...]

II - La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) de l'exercice précédent

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants

- * sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- * avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- * avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION ou RESULTAT REPORTE	RESULTAT ou SOLDE(A)(3)
TOTAL DU BUDGET			
INVESTISSEMENT			(1)
FONCTIONNEMENT			(2)

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1.

Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

CHAP /ART(4)	LIBELLE	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	(I)
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	(II)

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration

03
02
01
00

INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
DEPENSES	RECETTES	SOLDE(B)	Excédent si positif Déficit si négatif	
	III+IV			
I+II	III			
I	IV			
II				

RESTES A REALISER - RECETTES		TITRES RESTANT A EMETTRE
CHAP /ARTICLE(4)	LIBELLE	
		(III)
		(IV)
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		

03
02
01
00

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	37 460,00	37 460,00

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	37 460,00	37 460,00
--	-----------	-----------

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	917 150,00	917 150,00

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	917 150,00	917 150,00
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (5)	954 610,00	954 610,00
---------------------	------------	------------

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	37 460,00	0,00	37 460,00	0,00	37 460,00	37 460,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	879 690,00	37 460,00	917 150,00	917 150,00	0,00	917 150,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	917 150,00	37 460,00	954 610,00	917 150,00	37 460,00	954 610,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312-9 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT)

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

(5) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	325 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		197 150,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		720 000,00
Total gestion des services		834 950,00	917 150,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	43 740,00	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I) 879 690,00	(II) 917 150,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES: (Recettes réelles - Dépenses réelles)	37 460,00
---	-----------

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 460,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III) 37 460,00	(IV)

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(042+023)-R042	37 460,00
--	-----------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	(V)	(VI)
--------------------------------------	-----	------

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V) 917 150,00	(II)+(IV)+(VI) 917 150,00
----------------------------	---------------------------------	----------------------------------

(1) DF023 = RI021 , DF042 = RI040 , RF042 = DI040 , DF043 = RF 043

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(2) 35 460,00	(3)
020	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		(I) 37 460,00	(II)

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT: (Dépenses réelles - Recettes réelles)	37 460,00
---	-----------

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		37 460,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		(III)	(IV) 37 460,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R(040+021)-D040	37 460,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe - si négatif)	37 460,00

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	(V)	(VI)
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		(VII)

TOTAL DE LA SECTION	(I)+(III)+(V) 37 460,00	(II)+(IV)+(VI)+(VII) 37 460,00
---------------------	-------------------------	--------------------------------

(1) Hors 1068

(2) Y compris les programmes

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(4) RI021 = DF023, RI040=DF042, DI040=RF042, DI041=RI041

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 450,00		509 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	325 000,00		325 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00		
66	CHARGES FINANCIERES			1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		37 460,00	37 460,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
022	DEPENSES IMPREVUES	43 740,00		43 740,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses de fonctionnement - Total	879 690,00	37 460,00	917 150,00

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

917 150,00

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS Total des programmes d'équipement	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (3)			35 460,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)	35 460,00		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			2 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	2 000,00		2 000,00
	Dépenses d'investissement - Total	37 460,00		37 460,00

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

37 460,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61
(3) Hors chapitres programmes
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

1 - FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

Chap	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	197 150,00		197 150,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	720 000,00		720 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		917 150,00		917 150,00

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	917 150,00
---	------------

2 - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(4)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	(5)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		37 460,00	37 460,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)			
3...	Stocks et en-cours			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			
Recettes d'investissement - Total			37 460,00	37 460,00

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1033	
----------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	37 460,00
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M61

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III- VOTE DU BUDGET

III

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 603,00		509 450,00	509 450,00	509 450,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	502 603,00		509 450,00	509 450,00	509 450,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	375 988,00		325 000,00	325 000,00	325 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00		500,00	500,00	500,00
	- avec AE/CP					
	- hors AE/CP	50,00		500,00	500,00	500,00
06	CHARGES FINANCIERES					
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
08	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	28 622,19		43 740,00	43 740,00	43 740,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	37 802,41		37 460,00	37 460,00	37 460,00
Dépenses de fonctionnement - Total		946 065,60		917 150,00	917 150,00	917 150,00

+

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

917 150,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (=RAR+vote)
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	196 150,00		197 150,00	197 150,00	197 150,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	680 000,00		720 000,00	720 000,00	720 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
Recettes de fonctionnement - Total		876 150,00		917 150,00	917 150,00	917 150,00

+

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

917 150,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

2030

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 603,00	509 450,00	509 450,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60612	ENERGIE-ELECTRICITE	12 000,00	13 000,00	13 000,00
60623	ALIMENTATION	164 400,00	167 000,00	167 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 100,00	7 100,00	7 100,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 300,00	2 000,00	2 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00	1 300,00	1 300,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	277 750,00	280 150,00	280 150,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000,00	3 000,00	3 000,00
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	16 000,00	15 000,00	15 000,00
615221	ENTRETIEN ET REPARATION BATIMENTS PUBLICS	7 400,00	8 000,00	8 000,00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	6 400,00	6 400,00	6 400,00
6156	MAINTENANCE	2 253,00	3 000,00	3 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00	500,00	500,00
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	375 988,00	325 000,00	325 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	375 988,00	325 000,00	325 000,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	2 877,00	3 183,00	3 183,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	1 614,00	1 609,00	1 609,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	169 172,00	178 970,00	178 970,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	4 593,00	4 247,00	4 247,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	42 122,00	42 515,00	42 515,00
64131	REMUNERATION	46 049,00	3 187,00	3 187,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	28 574,00	31 367,00	31 367,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	59 528,00	59 665,00	59 665,00
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	1 077,00	257,00	257,00
6488	AUTRES CHARGES	20 382,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00	500,00	500,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	50,00	500,00	500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A)=(011+012+65+014)	878 641,00	834 950,00	834 950,00
66	CHARGES FINANCIERES(B)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES(E)	28 622,19	43 710,00	43 740,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES= A+B+C+D+E	908 263,19	879 690,00	879 690,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(3)	37 802,41	37 460,00	37 460,00
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES(3)	37 802,41	37 460,00	37 460,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	37 802,41	37 460,00	37 460,00
	<i>(=Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</i>			
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	946 065,60	917 150,00	917 150,00

RESTES A REALISER N-1 (3)

D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

917 150,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap./ Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	196 150,00	197 150,00	197 150,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	150,00	150,00	150,00
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	196 000,00	197 000,00	197 000,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	680 000,00	720 000,00	720 000,00
7552	PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DU BUDGET ANNEXE A CARACTERE ADMINISTRATIF	680 000,00	720 000,00	720 000,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
	TOTAL GESTION DES SERVICES(A)=(70+74+75+013)	876 150,00	917 150,00	917 150,00
76	PRODUITS FINANCIERS(B)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(C)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(D)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D	876 150,00	917 150,00	917 150,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	876 150,00	917 150,00	917 150,00

RESTES A REALISER N-1 (3)

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

917 150,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
=Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler conformément au plan de compte utilisé

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire, budget précédent précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président (1)	Vote du conseil (2) d'administration	TOTAL
Dépenses d'équipement	50 703,42		35 460,00	35 460,00	35 460,00
- Non individualisées en programmes d'équipement	50 703,42		35 460,00	35 460,00	35 460,00
- avec AP/CP					
- hors AP/CP	50 703,42		35 460,00	35 460,00	35 460,00
- Individualisées en programmes d'équipement					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Subventions d'équipement à verser (c/204)					
- avec AP/CP					
- hors AP/CP					
Opérations pour compte de tiers					
Dépenses financières	2 657,58		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<i>040 Opérations d'ordre entre sections (page II B8)</i>					
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Dépenses d'investissement - Total	53 361,00		37 460,00	37 460,00	37 460,00

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

37 460,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président (1)	Vote du conseil (2) d'administration	TOTAL (=RAR+vote)
Recettes d'équipement					
Opérations pour compte de tiers					
Recettes financières					
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	37 802,41		37 460,00	37 460,00	37 460,00
<i>041 Opérations patrimoniales</i>					
Recettes d'investissement - Total	37 802,41		37 460,00	37 460,00	37 460,00

+

R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

37 460,00

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

0
3
5
8

III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap/ /art.(1)	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	50 703,42		35 460,00	35 460,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
21	Immobilisations corporelles	50 703,42		35 460,00	35 460,00
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	6 890,74			
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	2 325,00		15 460,00	15 460,00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	41 487,68		20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap/ /art.(1)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL				

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :.....
LIBELLE :...
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration
DEPENSES				(a)		(b)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçue en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Proposition du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)			(c)		(d)
13	Subvention d'investissement (sauf 138)				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées(3)				
...					
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçue en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					

Solde = (c + d) - (a + b) (4)	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes
(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement
(3) Sauf 165, 166 et 16449
(4) Indiquer le signe algébrique

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES D'EQUIPEMENTS	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :.....

LIBELLE :...

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap./ Art.(1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N- 1	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration
DEPENSES				(a)		(b)
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)					
...						
21	Immobilisations corporelles					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N- 1	Proposition du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)			(c)		(d)
13	Subvention d'investissement (sauf 138)				
...					
16	Emprunts et dettes assimilées (3)				
...					
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)				
...					
21	Immobilisations corporelles				
...					
22	Immobilisations reçues en affectation				
...					
23	Immobilisations en cours				
...					

Solde = (c + d) - (a + b) (4)

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Indiquer le signe algébrique

III- VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap./ /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
------------------------	---------	-------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	B3

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
	TOTAL	2 657,58		2 000,00	2 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	2 657,58		2 000,00	2 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
	TOTAL				
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (2)				
20	Immobilisations incorporelles (3)				
204	Subventions d'équipement versées (3)				
21	Immobilisations corporelles (3)				
22	Immobilisations reçues en affectation (3)				
23	Immobilisations en cours (3)				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	B5

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
	TOTAL				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits de cessions d'immobilisations				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3)(4)				
	TOTAL RECETTES (3)(4)				

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote du conseil d'administration
040	<i>DEPENSES (2)</i>			
040	<i>RECETTES (2)</i>	<i>37 802,41</i>	<i>37 460,00</i>	<i>37 460,00</i>
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,15	351,00	351,00
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 338,00	19 843,00	19 843,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00	109,00
28184	MOBILIER	620,00	620,00	620,00
28188	AUTRES	17 384,26	16 537,00	16 537,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap./ Art.(1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Président	Vote de l'assemblée
041	DEPENSES (2)			
041	RECETTES (2)			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 000,00	2 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 000,00	2 000,00
020	Dépenses imprévues	2 000,00	2 000,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 000,00		2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		37 460,00	37 460,00
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		37 460,00	37 460,00
281311	AMORTISSEMENTS DES IMMOS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	351,00	351,00
281735	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS INSTAL GENERALES	19 843,00	19 843,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	109,00	109,00
28184	MOBILIER	620,00	620,00
28188	AUTRES	16 537,00	16 537,00
024	Produits de cessions		
021	Virement de la section de fonctionnement		

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 de l'exercice (4)(5)	Affectation R0168 de l'exercice précédent (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	37 460,00				37 460,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	2 000,00
Ressources propres disponibles (IV)	37 460,00
Solde (V = IV-II)(5)	35 460,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV
A1.1

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû à la date du vote du budget
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
[...]						
5192 Avances de trésorerie						
[...]						
51931 Lignes de trésorerie						
[...]						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
[...]						
5198 Autres crédits de trésorerie						
[...]						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat							
163 Emprunts obligataires (Total)															
[...]															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)															
1641 Emprunts en euros (total)															
[...]															
1643 Emprunts en devises (total)															
[...]															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
[...]															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
[...]															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)															
[...]															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
[...]															
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
[...]															
1682 Bons à moyen terme négociables															
[...]															
1687 Autres dettes (total)															
[...]															
Total général															

(1) Si un emprunt donné lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget(14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
[...]														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														
[...]														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
[...]														
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
[...]														
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)														
[...]														
1687 Autres dettes (total)														
[...]														
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes de bonifications	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
[...]														
[...]														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
[...]														
[...]														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
[...]														
[...]														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capex (D)														
[...]														
[...]														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
[...]														
[...]														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
[...]														
[...]														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal - montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 - écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap ou encadré (tunnel))	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV
A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
[..]													
Taux variable simple (total)													
[..]													
Taux complexe (total) (2)													
[..]													
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap
(.....), tunnel
(.....).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		
A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)		
		A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
[...]									
Taux variable simple (total)									
[...]									
Taux complexe (total) (2)									
[...]									
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT		
A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)		
A1.6		

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index(8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	capital		
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)																	
[...]																	
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																	
[...]																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N												A1.7
A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)												

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal	Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant du au 01/01/2017	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)			Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital	
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux (4)								Taux act.
[...]																	
Total																	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; S : semestrielle ; X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : <u>Voir rapport n°16-4</u> : Modification de la nomenclature des biens meubles qui peuvent être imputés en section d'investissement	14/01/2016 Rapport n° 16-04
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	<p>Bâtiments : Agencement Bâtiments Construction Bâtiments</p> <p>Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier Matériel de bureau Mat. Électrique / Electronique</p> <p>Matériels Incendie et Secours : Matériel santé Matériel Incendie et secours Cellule Amovible Spécialisée</p> <p>Matériel informatique : Périphériques Info- Poste de travail Info- Système centraux</p> <p>Matériels divers : Mat Classiques Mat Electrique / Electronique Mat Spécifiques Mat Transmissions</p> <p>Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLTT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE GCA, SEMI REMORQUE MRP Autres Vehicule /Secours VRM VSAB</p> <p>Véhicules Divers : Voitures</p> <p>Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR EPA, EPSA, EPC</p> <p>Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB >=3,5 T, CCLFC, CCFM,CCFS,CCGC, CGCA</p> <p>Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE) VL , VTP</p> <p>Logiciels : logiciels d'application et progiciels Logiciels bureautiques</p> <p>Projet de refonte du système opérationnel et evolution des reseaux radioélectriques et de communication opérationnelles (SIOP)</p>	<p>15 ans 30 ans 15 ans 10 ans 5 ans 10 ans 10 ans 15 ans 5 ans 5 ans 5 ans 10 ans 5 ans 20 ans 15 ans 15 ans 17 ans 20 ans 10 ans 6 ans 8 ans 10 ans 17 ans 20 ans 20 ans 20 ans 12 ans 8 ans 3 ans 15 ans</p> <p>18 Fevrier 1998 Rapport n°98-08</p> <p>23 juin 2016 Rapport n°16-32</p> <p>11 juin 2010 Rapport n°10-13</p> <p>14 octobre 2010 Rapport n°10-45</p>

IV - ANNEXES

IV

A3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2017 ET PROVISIONS NOUVELLES

Nature et objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017 B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C-D
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
[...]						
Provisions pour pertes de change						
[...]						
Provisions pour grosses réparations						
[...]						
Autres provisions pour risques						
[...]						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
[...]						
- des stocks						
[...]						
- des comptes de tiers						
[...]						
- des comptes financiers						
[...]						
TOTAL						

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL						
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL						
	[...]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	[...].Intitulé de l'opération :	Date de délibération :	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)			
[...]	(5)			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire			
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
	Annulations sur dépenses (c) (6)			
	Dépenses nettes (a - c)			
	RECETTE (b)			
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)			
040	Financement par le mandataire			
041	Financement par emprunt à la charge du tiers			
	Annulations sur recettes (d) (6)			
	Recettes nettes (b - d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats

(4) Total = restes à réaliser N-1 + nouveaux crédits votés

(5) Inscrive le chapitre et la nature des travaux

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET <small>(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)</small>	B1

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
	[...]				
FONCTIONNEMENT					
	[...]				

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)		B2

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant des redevances restant à courir					Total (1)	
				Montant de la redevance de l'exercice	N+1	N+2	N+3	N+4		Cumul restant
Crédits-bails mobiliers										
[...]										
Crédits-bails immobiliers										
[...]										
TOTAL										

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

		IV	
		B3	
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE			

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
[...]									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/2017.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B4

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2017	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	[...]						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	[...]						
	Au profit d'organismes privés						
	[...]						
	TOTAL						

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2017	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	[...]						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	[...]						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	[...]						
	Engagements reçus des entreprises						
	[...]						
	TOTAL						

2017
2018
2019
2020

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME		B6

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							
TOTAL							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

09/03/2017

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		B7

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
[...]							
TOTAL							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

08/12/18 09:53:53

IV – ANNEXES BUDGET CANTINE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2017	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Administrateur territorial hors classe	A						
Administrateur territorial	A						
Directeur territorial	A						
Attaché principal	A						
Attaché	A						
Rédacteur principal de 1ère classe	B						
Rédacteur principal de 2ème classe	B						
Rédacteur	B						
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C						
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C						
Adjoint administratif de 1ère classe	C						
Adjoint administratif de 2ème classe	C						
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur en chef de classe normale	A						
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
Technicien principal de 1ère classe	B						
Technicien principal de 2ème classe	B						
Technicien	B						
Agent de maîtrise principal	C						
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2		2	2		2
Adjoint technique de 1ère classe	C	1		1	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	C	5		5	4,2		4,2
FILIERE SOCIALE (d)							
[...]							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
[...]							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
[...]							
FILIERE SPORTIVE (g)							
[...]							
FILIERE CULTURELLE (h)							
[...]							
FILIERE ANIMATION (i)							
[...]							
FILIERE POLICE (j)							
[...]							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
[...]							
TOTAL GENERAL (a + b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9		9	8,2		8,2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995.

(2) Catégories: A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complets sont comptabilisés à hauteur de quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex CDD de six mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12).

(5) Par exemple: emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 1/01/2017		IV
		C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme

S: Social

MS: Médico-social

MT: Médico-technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

SPP: Sapeur-Pompier Professionnel

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.

3-1: remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2: vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2°: absence de cadre d'emplois de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.

3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47: article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1: collaborateurs de groupes d'élus.

A: autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats partiels devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrat aidés").

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3-3 et 47 de la loi n°2012-347.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		C2
(Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)		

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
[...] -				
Détention d'une part du capital				
[...] -				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
[...] -				
Subventions supérieures à 75000 ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
[...] -				
Autres				
[...] -				

(1) Sièges de l'établissement.
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
[...]			
Autres organismes de regroupement			
[...]			

20
21
22
23
24

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]					

2018

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
[...]						

2023
2024
2025
2026

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
[...]				

03
03
03
03
03
03